

المجلد 2 العدد 1 جوان 2023

Volume 2 Issue 1 June 2023

ISSN 2830-9189

E-ISSN: 2830-9790



مجلة البصائر

للمحور في العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير

AL-BASAER JOURNAL
OF ECONOMICS, COMMERCIAL AND
MANAGEMENT SCIENCES RESEARCH

La politique de soutien accordée aux Céréales en Algérie : Analyse par le Taux Nominal de Protection (TNP)

The support policy accorded to cereals in Algeria: Analysis of the Nominal Rate of Protection (NRP)

BEKKIS Soumeiya ^{1*}, BENMEHAIA Mohamed Amin ²

¹ Département d'Économie Rurale, École Nationale Supérieure Agronomique, El Harrach (Algérie),

E-mail : soumeiya.bekkis@edu.ensa.dz

² Département de Sciences Agronomiques, Université Mohamed Khider, Biskra (Algérie),

E-mail: ma.benmehaia@univ-biskra.dz

Date de réception : 26/04/2023 ;

Date d'acceptation : 30/05/2023 ;

Date de publication : 16/06/2023

Résumé : L'objectif de cette étude est l'analyse de l'évolution du taux nominal de protection TNP (%) des céréales due à l'évolution des prix mondiaux et celles expliquées par des modifications des prix nationaux décidées par l'Etat à travers les politiques publiques agricoles. Les résultats obtenus mettent en évidence les fluctuations des tendances du TNP (%) pour les trois (3) variétés blé dur, blé tendre et orge. Les tendances sont généralement positives pour la plupart des périodes étudiées, à l'exception de la période (1965/1979), où la tendance était négative. Aussi, l'analyse de la structure des dépenses publiques envers la filière de céréale a mis en question la faiblesse du maillon de soutien public par rapport à la subvention et à la consommation.

Mots-clés : Céréales, Taux Nominal de Protection, Soutien Public, Politique publique, Algérie.

Codes de classification Jel : Q11 ; Q18.

Abstract: The aim of this study is to analyze the evolution of the nominal rate of protection of cereals due to the evolution of international prices and those explained by modifications of national prices decided by the government through public agricultural policies. The results obtained highlight the fluctuations in trends of the NRP for the three varieties of durum wheat, common wheat and barley. It seems that trends generally positive for most of the periods studied, with the exception of the period (1965/1979), where the NRP trend was negative. In addition, the analysis of public expenditure structure on the cereals sector highlighted the weaknesses in supply chain for the public support in relation to subsidies and to consumption.

Keywords: Cereals, Nominal Rate of Protection, Public Support, Public Policy, Algeria.

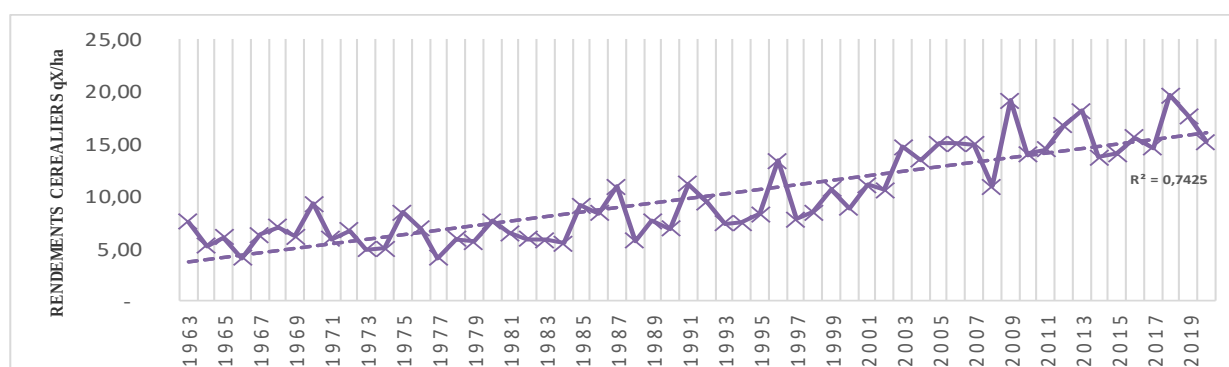
Jel Classification Codes: Q11; Q18.

* Auteur correspondant : soumeiya.bekkis@edu.ensa.dz

1. Introduction

Depuis des siècles, trois céréales (le blé, le riz et le maïs) constituent la base alimentaire de nombreuses populations de la planète. La production mondiale des céréales (toutes espèces confondues) enregistrée pendant la campagne 2020/2021 est de 2 796 millions de tonnes, répartie sur une superficie de plus de 700 millions d'hectares, donnant ainsi, un rendement qui se varie entre 3 à 4 tonnes/ha, représentant 52% des terres arables, 14% de la surface agricole mondiale. Le commerce mondial de céréales devrait se chiffrer à 542 Mt à l'horizon 2030, d'après les projections de l'OCDE et de la FAO 2021-2030. Aussi, la part du blé dans les échanges internationaux devrait se progresser à 25% d'ici à 2030, contre 9% pour le riz et 17% pour les autres céréales secondaires (OCDE/FAO, 2021, p. 140). La région ANMO¹ est l'une des plus dépendantes de la planète pour sa couverture alimentaire. Il est évident que cette dépendance alimentaire régionale est principalement liée aux céréales. Le blé est, parmi les céréales, celle qui est la plus consommée, représentant suivant les périodes entre 40 et 50% de la disponibilité alimentaire végétale de la région (Le Mouël *et al.*, 2017, p. 10). La production agricole demeure insuffisante pour répondre aux besoins du pays (Naïli, 2014, p. 371). La céréaliculture algérienne est conduite généralement, en mode pluviale, engendrant une production dépendante de la précipitation (Benmehaia *et al.*, 2020, p. 10) ajoutant les problèmes de l'itinéraire technique inadéquat, la faible mécanisation et la non-application des facteurs d'intensification (ITGC, 2010, p.4). Le climat au niveau de la région du Maghreb a connu, également un changement important ce qui va accentuer la dépendance alimentaire de notre pays. En effet, si au niveau mondial la hausse de température au 20^{ème} siècle a été de 0.74°C, celle sur le Maghreb s'est située entre 1.5 et 2°C selon les régions, soit plus du double que la hausse moyenne planétaire. Quant à la baisse des précipitations, elle varie entre 10 et 20% (Tabet-Aoul, 2008, p.1). A ce titre, le paramètre météorologique est fondamental quand il s'agit d'agriculture. Il existe depuis toujours une climato-dépendance évidente, comme pour nul autre secteur d'activité. La sécurité alimentaire qui détermine pour beaucoup la sécurité humaine repose donc aussi sur les conditions climatiques (Abis, 2015, p. 189). De l'époque coloniale à ce jour, les moyennes décennales de la sole céréalière occupent entre 2,4 et 3,2 millions d'hectares, soit 28 à 40% de la SAU et le reste étant réparti entre la jachère et les autres cultures (Bekkis *et al.*, 2022a, p. 135). La plus grande superficie revient au blé dur (moyenne de 1,27 million ha), suivie par l'orge (moyenne de 800 000 ha) et le blé tendre (moyenne de moins de 500 000ha). Quant à la superficie de l'avoine, elle se stabilise autour d'une moyenne de 80 000 ha.

Figure1 : Evolution des rendements céréaliers (Qx/Ha) en Algérie.



Source : Réalisée par nous-même sur la base des données des statistiques du Ministère de l'Agriculture (1963/2020).

La production moyenne des céréales depuis l'indépendance nationale à ce jour se varie entre 2,6 à 3,3 millions de tonnes, et des fois, elle dépasse la moyenne nationale, comme l'année 2019 (5,6 millions de tonnes), tout dépend l'année de production, pluviale ou de sécheresse (Figure 1). Quant

¹ ANMO : Afrique du Nord et du Moyen Orient.

aux rendements céréaliers, ils ont connu, certes une augmentation progressive, passant ainsi, d'une moyenne de moins de 10 Qx/Ha pendant les années 1960/1970 à une moyenne de plus de 10Qx/Ha, soit un rendement moyen de 15 Qx /Ha.

Cependant, cette performance en matière de production et de rendement, ils ne suffisent pas pour alimenter la demande interne en matières céréalières, surtout les blés. Ce dernier, sont consommés sous forme de farine et du pain (dérivés du blé tendre) et sous forme de semoule, couscous et pâtes alimentaires (dérivés du blé dur). La consommation des produits transformés des matières céréalières a connu un accroissement important, notamment à partir des années 1990, conjoncture produite à cause de plusieurs facteurs et paramètres, nous citons les plus importants : augmentation de la population, urbanisation accrue, changement climatique et transition du régime alimentaire méditerranéen.

L'Etat algérien a adopté, depuis l'indépendance nationale, le principe de soutenir les filières dites stratégiques comme les céréales et le lait, en amont et en aval. Il s'agit là, de garantir un accès permanent et à des prix bas aux consommateurs et de développer la production nationale tout en maintenant le prix d'achat accordé aux producteurs. C'est pour cette raison, le gouvernement a engagé des multiples politiques publiques agricole dans l'agriculture envers la filière de céréales, surtout à partir des années 2000 (Chabane & Boussard, 2012, p. 7). Nous citons, la politique PNDA/PNDAR (2000-2008), la politique PRAR (2008-2016), le plan Filaha (2016-2019) et la feuille de route (2020-2024), et ce, à travers la mise en place des mesures d'encadrement des échanges et d'intervention sur les marchés (mesures aux frontières et contrôle des prix du marché, par exemple) qui créent des incitations ou des désincitations par les prix, des subventions² aux producteurs et aux consommateurs (FAO, 2022a, p.62). A l'échelle mondiale, le soutien public à l'alimentation et à l'agriculture se chiffre à près de 630 milliards de dollars par an, en moyenne de 2013/2018 et il cible en grande partie les échanges, le marché et les subventions livrées directement à la production (FAO, 2022a, p.59). L'ensemble des politiques publiques agricoles, que nous avons déjà citées auparavant, peuvent avoir des conséquences directes sur la chaîne de valeur de la filière de céréales ce qui, peuvent donc influencer sur les disponibilités alimentaires nécessaires et sur l'abordabilité de l'alimentation. Dans le but d'examiner le soutien accordé à la filière de céréales, en Algérie, nous avons opté de calculer le Taux Nominal de Protection sur le blé dur, le blé tendre et l'orge. Le TNP est un des instruments de soutien public à l'alimentation et à l'agriculture, il mesure l'encadrement des échanges et l'intervention sur les marchés. L'étude utilise des données sur le blé dur, le blé tendre et l'orge (prix à la production et prix à l'échelle internationale). L'intervalle de temps pour l'étude s'étale de 1965 à 2021.

Le reste de papier est organisé comme suit : la section 2 présente la politique de soutien des céréales. La section 3 présente la méthodologie poursuivie dans cette recherche. La section 4 explore et discute les résultats. La section 5 conclue.

2. La politique de soutien du marché interne des céréales : plus de subvention que de soutien

Les enjeux liés aux céréales sont considérables du fait de leur poids dans l'alimentation de la population, dans l'agriculture, et dans l'ensemble de l'économie. C'est pourquoi l'intervention des pouvoirs publics a toujours été importante dans la filière de céréales, relevant à la fois des politiques agricoles, alimentaires, économiques et sociales. La filière de céréales, en particulier le blé constitue un champ de réflexion opportun, car elle met en jeu les préoccupations macro-économiques et politiques de l'Etat, les politiques des opérateurs institutionnels (OAIC³), les stratégies des

² Il y a lieu de préciser que, le concept de soutien est plus large que le concept de subvention. La subvention est une dépense publique, non remboursable tandis que le soutien n'est pas toujours une dépense publique. Les droits de douane à titre d'exemple, sont considérés comme une recette pour le pays importateur et en même temps une mesure de soutien pour les producteurs du même pays.

³ Créé par ordonnance le 12 juillet 1962. En 1997, le gouvernement a renforcé les missions de l'office et ce, à travers le nouveau statut EPIC édicté par le décret exécutif n°97-94 du 23/03/1997.

entreprises (le Groupe public AGRODIV⁴ Spa et plus de 540 opérateurs privés) et aussi, les organismes financiers comme la BADR⁵ et la CNMA⁶. L'importation des céréales en Algérie est confiée à l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC), acteur majeur de la filière et qui réalise, annuellement 80% des importations de céréales, représentaient par les blés durs, blés tendres, orge et ce, à travers son organisation interne et logistique (CCLS⁷ et UCA⁸). Le reste des quantités importées (20%) est assuré par les opérateurs privés. Cependant, le conseil des ministres du 8 février 2022 a confié l'importation des blés, à titre exclusif, à l'OAIC et ce, suite à l'enregistrement des dépassements de la matière première. Aussi, un comité interministériel, chargé de fixer les conditions et les modalités d'achat de blés par l'OAIC pour le compte des opérateurs économiques privés, transformateurs de blés.

D'une manière générale, la politique céréalière menée depuis l'indépendance, est passée successivement d'un volontarisme étatique visant la modernisation de la production et le contrôle de la filière, à une économie distributive en faveur des consommateurs en déconnectant par le jeu des subventions les marchés de la production et de la consommation, puis dernièrement à un « libéralisme protectionniste ».

Le soutien de l'État aux prix des céréales, surtout les blés est constitué par un ensemble de mesures et dispositifs qui interviennent aussi bien au profit des consommateurs pour assurer les prix administrés du pain et de la semoule qu'au profit des agriculteurs. Le dispositif de soutien intervient aussi au profit des transformateurs, en assurant l'achat des blés de la production nationale et d'importation à des prix rémunérateurs. Historiquement, dans un contexte économique caractérisé par la libération des prix imposée par la politique PASA pendant les années 1990, le gouvernement a institué le Prix Minimal Garantie à la Production (P.M.G.P) pour soutenir la filière dite stratégique céréales, en particulier les blés. Cependant, les prix des autres céréales orge, maïs et avoine ne sont pas soumis au régime de la garantie, imposé au début des années 1990. Ce n'est qu'à partir des années 2000, caractérisées par le retour de la paie sociale et l'augmentation du prix de pétrole, l'Etat omniprésent dans toute la chaîne de valeur de la filière de céréales, a mobilisé des ressources financières importantes en faveur du secteur de l'agriculture, et en particulier en amont, au centre et en aval de la filière de céréales et ce, à travers le lancement de plusieurs Fonds suivant la politique publique agricole adoptée par le gouvernement⁹. Il s'agit, le Fonds National de Régulation et du Développement Agricole (FNRDA), le Fonds de Mise en Valeur par les Concessions et le Crédit Agricole et Assurances Economiques¹⁰, le Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDIA) ; le Fonds National de Régulation de la Production Nationale (FNRPA), le Fonds de Lutte contre la Désertification et Développement du Pastoralisme de la Steppe (FLDDPS), le Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVT), le Fonds de la Promotion Zoo Sanitaire et de la Protection Phytosanitaire (FPZPP) (Bekkis *et al.*, 2022b, p.10). Les enveloppes budgétaires attribuées par l'Etat, à partir de 2000, sont des soutiens, imputées sur le Fonds National de Développement Agricole (ligne 3/Régulation de la

⁴ Le groupe Agro-Industrie est né de la restructuration du secteur public marchand en Février 2015 et ce, à travers la fusion et absorption de trois SGP : CEGRO, COJUB et TRAGRAL. Pour plus d'information : www.agrodiv.dz.

⁵ Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

⁶ Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

⁷ Coopératives Céréalières et légumes Secs.

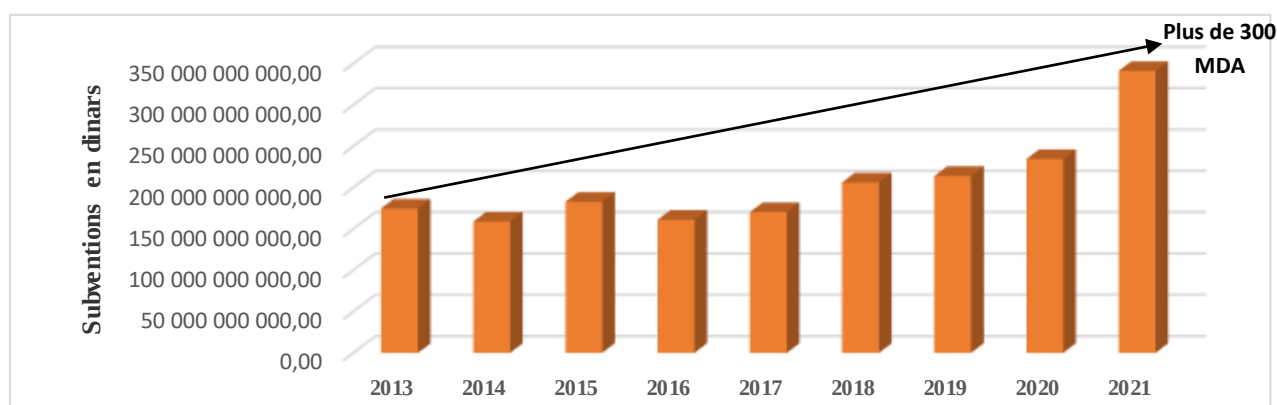
⁸ Unité Céréalières.

⁹ Le gouvernement a lancé plusieurs politiques, PNDA puis devenu PNDAR (2000-2007), PRAR (2008-2015) et Plan Filaha (2016-2019) et actuellement la politique de la feuille de route (2020-2024).

¹⁰ La gestion des fonds publics a été accordée au début des années 2000 jusqu'au 2008, à la caisse CNMA et ses caisses régionales CRMA.

production agricole) ainsi que, les budgets de fonctionnement et d'équipement. Aussi, des enveloppes budgétaires attribuées par l'Etat sont des soutiens, imputés sur les différentes lignes des deux comptes d'affectation spécial n°302-139 « Fonds National de Développement Agricole » et 302-140 « Fonds National de Développement Rural »¹¹. En termes des subventions, l'Etat a mobilisé, pendant la période de 2013 à 2021, une ressource budgétaire cumulée de 1 860,092 milliards de dinars pour subventionner toutes les opérations liées à la régulation du marché intérieur en céréales, aux stocks stratégiques des céréales et au transport de grain de céréales¹². En effet, le montant de la subvention est passé de 175 milliards de dinars en 2013 à 341 milliards de dinars en 2021, soit une augmentation de 95%, engendrant à l'avenir encore en plus des enveloppes budgétaires déboursées par le gouvernement pour stabiliser et maintenir les prix du marché domestique céréalier (Figure 2).

Figure 2 : Evolution de la subvention du marché domestique céréalier, estimée en milliards de dinars.



Source : Etabli par nous-même sur la base des données statistiques du MADR(2021).

En ajoutant à cette situation, les soutiens accordés par le gouvernement pour développer la céréaliculture. En effet, l'Etat a mobilisé, pendant la période de 2015 à 2020, une ressource budgétaire cumulée de 14, 24 milliards de dinars. Nous citons, par type de soutien, les montants cumulés de soutien dispensés par l'Etat pendant la période de 2015 à 2020. A ce titre, 29,5 milliards de dinars, pour soutenir les semences de céréales, 12,7 milliards de dinars pour soutenir les engrais, 14,5 milliards de dinars pour soutenir le programme de l'économie de l'eau, 18,5 milliards de dinars pour soutenir l'acquisition de matériels agricoles, 1,2 milliards de dinars pour soutenir le gasoil et l'électricité, 12 milliards de dinars représentant les primes des céréales et des légumes secs. Ajoutant à cette situation, le crédit de campagne R'FIG¹³, crédit le plus utilisé par les céréaliculteurs en raison de la prise en charge par le MADR tous les intérêts générés par le crédit accordé par la banque BADR¹⁴. Dans ce cadre, le gouvernement a dépensé, pendant la période de 2015 à 2020, 2,9 milliards de dinars (Figure 3). En outre, il existe d'autres formules de crédit comme le crédit

¹¹ Article 167 de la loi n°20-16 du 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 et qui stipule la clôture des deux comptes FNDA et FNDR.

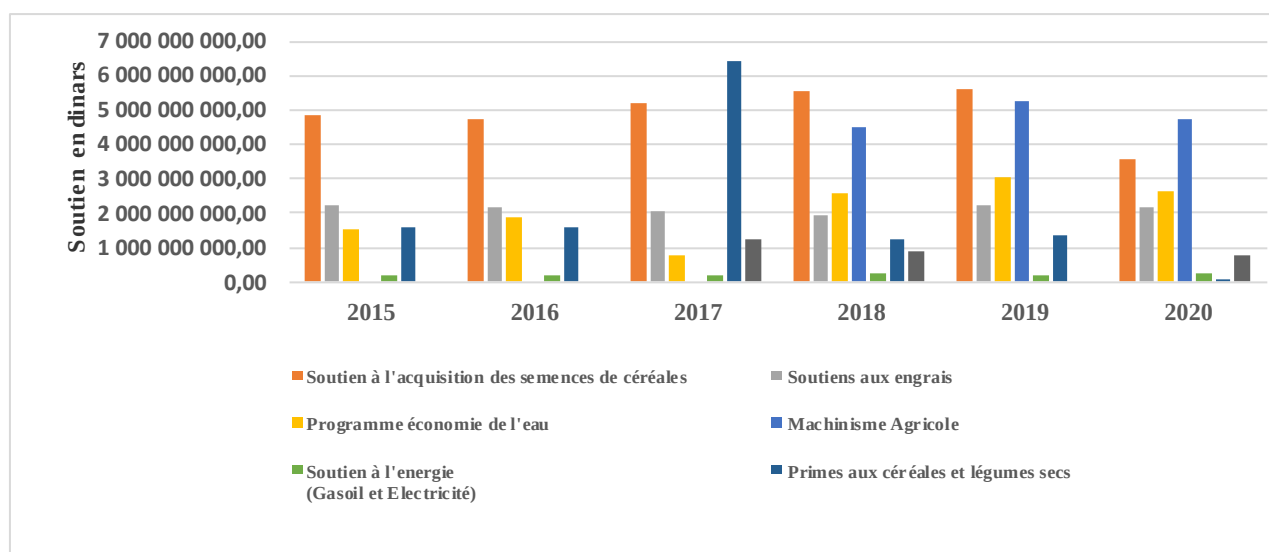
¹² Trois missions de la régulation du marché céréalier gérées par l'OAIC pour le compte de l'Etat entrées dans le cadre de sujétions de service public. A ce titre, les modalités d'octroi de crédits aux entreprises ayant le statut EPIC sont soumises à la loi 88-01 du 12 janvier 1988 et à l'instruction n°10 du 16 juin 2008.

¹³ Crédit R'FIG englobe le crédit de campagne et le crédit fédératif. Sa durée s'étalait sur 2 années successives

¹⁴ Une convention cadre a été signée entre le MADR et la banque BADR en 2008 pour encadrer l'opération de la bonification. Cette dernière, a subi des modifications en 2020, touchant ainsi, certaines dispositions relatives aux délais de remboursement.

ETTAHADI¹⁵. L'utilisation de ce type de crédit d'investissement s'est vu utiliser généralement pour l'acquisition de matériels agricoles. Cependant, l'étude de (Oubraham *et al.*, 2021, p.4) sur la problématique de la bonification du crédit, est ce que favorise-t-elle vraiment le financement des exploitations agricoles ? Cette dernière, elle a mis en évidence que le taux d'accès au crédit de campagne est plus important (94, 1%) que celui de l'accès au crédit d'investissement (67%). Cette étude a montré aussi, que la BADR semble privilégier l'accès au crédit de court terme au détriment des crédits de moyen et long terme pour éviter tout type de risque lié au non remboursement. Les auteurs ont conclu que, la politique de bonification des taux d'intérêts est manifestement loin de constituer un outil efficace d'incitation à l'utilisation du crédit bancaire.

Figure 3 : Evolution de soutien accordé à la céréaliculture, estimée en milliards de dinars.



Source : Etabli par nous-même sur la base de données statistiques du MADR (2020)

D'après la figure 3, nous avons conclu que, les dépenses publiques envers la filière de céréales en matière de soutien sont orientées vers l'acquisition des semences réglementaires¹⁶ et de matériels agricoles pendant les cinq (5) dernières années. Les autres types de soutiens envers la filière de céréales demeurent moyennement faible, surtout le soutien à l'énergie et à l'économie de l'eau. Que ce soit, les montants dispensés en matière de subvention (1 860,092 MDA), et en matière de soutien (14,24 MDA), sont majoritairement orientés vers l'amont (production et importation) et le centre de la filière (transformation). Quant au soutien orienté vers l'aval de la filière (volet de la consommation), les produits transformés des dérivés de blés, de la farine, de la semoule et du pain ont cédé aux consommateurs à des prix administrés conformément aux décrets¹⁷. Historiquement,

¹⁵ Crédit d'investissement bonifié et octroyé par la BADR. En effet, il est accordé dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage sur les terres agricoles non exploitées relevant de la propriété privée et du domaine privé de l'Etat.

¹⁶ Semences réglementaires regroupent les semences ordinaires et certifiées.

¹⁷ Conformément au décret exécutif n°96-132 du 13 avril 1996 portant fixation des prix aux différents stades de la distribution des farines et des pains (modifié) et au décret exécutif n°07-402 du 25 décembre 2007 fixant les prix à la production et aux différents stades de la distribution des semoules de blé dur (modifié). En effet, les deux décrets ont été modifiés par le décret exécutif n°20-241 du 31 août 2020 qui n'est pas encore appliqué pour des raisons réglementaires.

ce n'est qu'à partir de 1992¹⁸, que le mécanisme des prix a connu une refonte significative pour se situer dans une optique de libéralisation de la filière et donc des prix jusqu'à la levée partielle des procédures de stabilisation et de compensation. Dans ce contexte, le gouvernement a mis des mécanismes pour distinguer entre les prix de garantis à la production fixée par les décrets pour les céréales, légumes secs semences et les prix administrés, plafonné aussi par décret aux différents stades de la production et de la distribution (grains des blés tendre et dur, semences de céréales et légumes secs). En fait, ils ne sont retenus comme produits soumis à la réglementation des prix que les blés durs, les blés tendres, le pain, la semoule et la farine panifiable (Bekkis *et al.*, 2022c, p.9). En d'autres termes, les dépenses de consommation des ménages algériens, ont été orientées vers l'achat des produits céréaliers, soit 17,5% de la dépense alimentaire totale (ONS¹⁹, 2011, p.32). Aussi, la part budgétaire des produits céréaliers est d'environ 20% dans le milieu rural contre 16,3% dans le milieu urbain. En termes de valeur, les ménages algériens ont déboursé 327 milliards de DA pour l'achat des produits céréaliers (ONS, 2011, p. 12). En termes de structure par produit alimentaire, le ménage algérien a dépensé, 4 355 DA par mois pour l'achat de produits céréaliers dont 1 374 DA pour l'acquisition de semoule et 952 DA pour le pain. Ces deux produits constituent à eux deux plus de 50% de la dépense des produits céréaliers (ONS, 2011, p.33). Si on calcule la dépense du pain sur la base du prix du marché actuelle (15 DA/baguette), l'algérien dépense une valeur de 6750 DA/an. Ce dernier, il est calculé sur la base d'une consommation de 450 baguettes de 250gr par an (Estimation faite par les auteurs, 2019).

Enfin, nous avons conclu que, l'Etat a dispensé, en 2021, plus de subventions (1 860,092 milliards de dinars) que de soutien (14,24 milliards de dinars). Les subventions et les soutiens représentent en effet, l'amont et le centre de la filière de céréales, dont la filière de blé accapare la part la plus importante. En absence d'une nouvelle enquête sur les dépenses des ménages, nous retenons, la valeur dispensée par les ménages algériens (327 milliards de DA) d'après la dernière enquête de l'ONS (2011) pour estimer le volet de consommation qui représente l'aval de la filière. Nous estimons que, le soutien est le maillon le plus faible de la filière.

3. Méthodologie du travail

3.1. Source des données

Les données annuelles utilisées pour cette étude proviennent de deux sources différentes : le Commodity Markets Outlook de la Banque Mondiale (Banque Mondiale, 2021), les annuaires statistiques agricoles superficie et production de la série B du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Les prix mondiaux annuels des blés durs (*Wheat US HRW*) et des blés tendres (*Wheat US SRW*) exprimés en \$/Tonne métriques sont tirés du Commodity Markets Outlook pour la période de 1965 à 2021. Le prix international du blé fait référence au prix F.A.B du blé rouge d'hiver de catégorie n°2, ports des Etats-Unis

Les données au niveau national sont tirées des annuaires statistiques agricoles-surfaces et production-Série B, des blés durs, des blés tendres et d'orge du ministère de l'Agriculture (DSASI, 2021). La période d'étude s'étale de 1965 à 2021 (56 ans) pour lesquelles les données ont été disponibles

3.2. Méthodologie utilisée

Notre méthodologie de recherche consiste à évaluer le taux nominal de protection (TNP). C'est un indicateur communément utilisé pour évaluer le soutien à l'agriculture. Dans la littérature actuelle, il existe plusieurs indicateurs standards relatifs au soutien public apporté à l'alimentation et à

¹⁸ Il s'agit du décret 92-164 du 25 avril 1992 portant classification des biens et services soumis au régime des prix réglementés.

¹⁹ Office National des Statistiques (ONS) réalise une enquête sur la consommation et les dépenses des ménages chaque 10 ans. La dernière enquête qui n'était pas à ce jour renouvelée par l'office, est sortie en 2011.

l'agriculture. Nous citons le taux nominal de protection (TNP), objet de notre analyse ainsi que le taux nominal d'aide (TNA). Leur élaboration repose sur une méthodologie globale et systémique de mesure des politiques publiques, initialement élaboré par l'OCDE²⁰, et qui est actuellement utilisée par la FAO et d'autres organisations internationales pour des fins du suivi des politiques alimentaires et agricoles dans le monde entier.

Dans les pays en voie de développement (PED), ce type de recherches empiriques sont presque absentes en raison d'absence des données économiques nécessaires. En Algérie, l'étude de Maghni (2013, p.1) a abordé le sujet de l'analyse des politiques de soutien à l'agriculture. Il a estimé le TNP sur un échantillon de douze (12) produits agricoles, dont les céréales pendant les années 2000. Le TNP, objet de notre analyse, indique dans quelle mesure les politiques visant les échanges et le marché augmentent ou diminuent le prix à la production d'un produit par rapport au prix de référence international (FAO, 2022a, p. 62). A ce titre, le taux du TNP est calculé par la formule suivante :

$$TNP_i = \left[\frac{(P_{Ni} / P_{INi})}{P_{INi}} \right] \times 100\% \text{ où, ...[1]}$$

i : représente les produits céréaliers

P_{Ni} représente le prix domestique (national) des produits céréaliers

P_{INi} représente le prix international des produits céréaliers

Les produits céréaliers retenus sont, le blé dur, le blé tendre et l'orge. Le calcul du taux TNP à travers l'équation [1] sera reproduit trois (3) fois pour la chaîne de valeur du blé dur, du blé tendre et de l'orge. Le premier pour les prix internationaux et domestiques du blé dur, le second pour les prix internationaux et domestiques du blé tendre et le troisième pour les prix internationaux et domestiques de l'orge.

4. Résultats et discussion

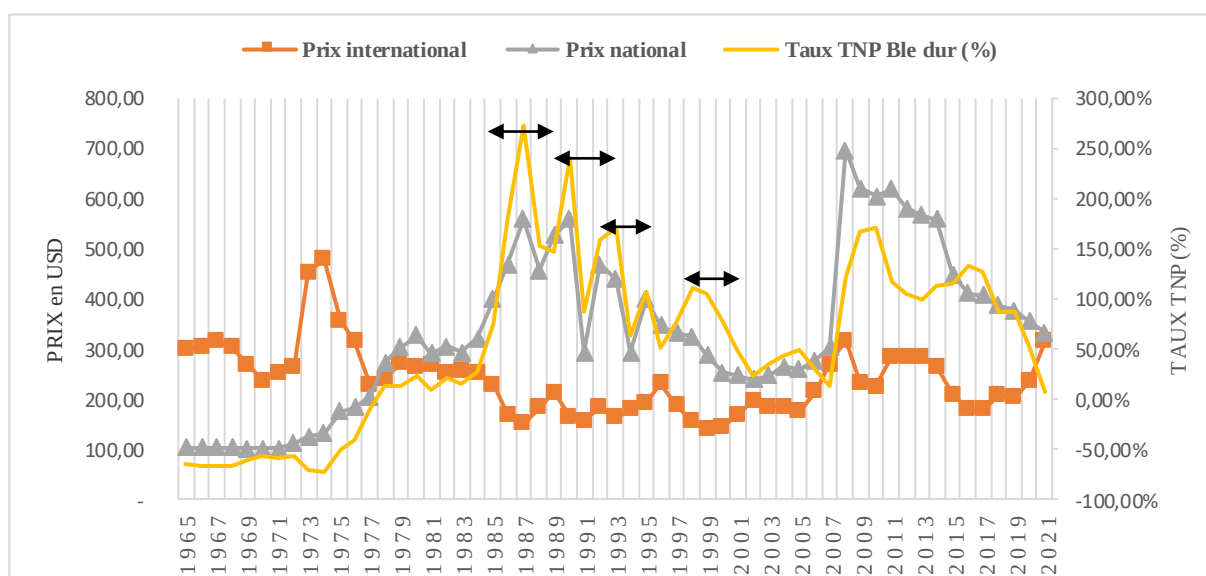
Le calcul du taux TNP (en %) permet de déterminer si les politiques céréalières adoptées par le gouvernement algérien, depuis l'indépendance à ce jour, surtout depuis les années 2000, incitent (protègent) ou dissuadent (pénalisent) les producteurs et d'estimer les incitations par les prix à la production pour chaque produit céréalier (blé dur, blé tendre et orge). Toutefois, l'analyse de l'évolution des prix nationaux et internationaux des céréales permet de distinguer les fluctuations du TNP dues à l'évolution des prix mondiaux et celles expliquées par des modifications des prix nationaux.

4.1. Interprétation du taux TNP (%) du blé dur

²⁰ OCDE : Organisation de coopération et de développement économique. Elle regroupe plus d'une trentaine de pays, toute l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, les Etats de l'Union européenne qui ne sont pas membres de l'OCDE et certains pays émergents, notamment l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam. Elle évalue, chaque année les politiques de soutien dédiées à l'agriculture et ce, depuis 1987. Elle estime en effet, le soutien à la production (ESP), le soutien aux consommateurs (ESC), le soutien destiné aux services d'intérêt générale (ESSG) ainsi que, le total de tout le système de soutien (EST). Ces estimations sont absentes en Algérie, aucune évaluation n'a été effectuée sur les politique de soutien malgré le démarrage de plusieurs politiques publiques agricoles (PNDA puis PNDAR, PRAR, Plan Filaha.....).

La figure 4 montre l'évolution du prix national et international du blé dur ainsi que, l'évolution du taux TNP (%) et ce, sur une période de 1965 à 2021 (durée de 56 ans). Depuis l'indépendance à la fin des années 1970, les prix internationaux du blé dur sont largement supérieurs aux prix nationaux administré par l'Etat²¹. Le taux TNP (%) calculé était négatif à cause du prix d'achat national fixé par l'Etat et qui était largement inférieur au prix international du blé dur. La politique de structures et d'investissements adopté par le gouvernement juste après l'indépendance nationale et qu'elle a s'étalait vers le milieu des années 1970 n'était pas encourageante pour les céréaliculteurs pour produire plus de céréales. Dans ce contexte, et comme montre la courbe de la figure 4, le prix national du blé dur est continué de progresser pour atteindre une augmentation de 204,24USD/Tonne vers la fin des années 1979 contre le prix national du blé dur estimé initialement, soit 101,27 USD/Tonne. Tandis que, les prix internationaux du blé dur ont connu une augmentation considérable, passant ainsi de 297,63 USD/Tonne en 1965 à 477,43 USD/Tonne en 1974, soit un accroissement de 60%.

Figure 4 : Evolution du taux TNP % et du prix national et international du Blé dur



Source : Réalisé par nous-même sur la base des données statistiques nationales et internationales (1965/2021).

Cette hausse du prix international des céréales était provoquée par l'insuffisance de l'offre locale de céréales causée par la crise alimentaire mondiale de 1973-1974. Pendant les années 1980 jusqu'à la fin des années 1990, conjoncture économique très défavorable caractérisée par la chute du prix du pétrole qu'a connu le pays en 1986 et qui a grevé les finances publiques, ainsi que, l'adoption par le gouvernement de la politique d'ajustement structurel agricole (PASA), l'Etat a préféré dans ces conditions de soutenir les filières dites stratégiques céréales et lait afin de maintenir et stabiliser le marché céréalier. A ce titre, le prix national de blé dur est hautement supérieur par rapport au prix international du même espèce. Le taux TNP (%) est nettement supérieur par rapport au prix national pendant la période 1980/1990. Cela, est expliqué que le prix d'achat national du blé dur, administré par les décrets, est en évolution progressive, tandis que, le prix international du blé dur au cours de la même période 1980/1990 était en diminution considérable, ce qu'il a permet de créer un gap important, exprimé par le taux TNP (%). Il est important de rappeler que, les céréaliculteurs à cette époque avaient droit à un prix minimal garanti à la production (P.M.G.P.), fixé en début de campagne par décret. En contrepartie, ils bénéficiaient du droit d'être payés en espèce, ainsi que la garantie de livrer l'intégralité de leurs productions aux CCLS. A partir de 2008, les prix d'achat à la production nationale ont connu à nouveau une augmentation considérable et ce, après un recul enregistré durant la période de 2000 à 2007. Le prix d'achat à la production nationale du blé dur est passé de 19500 DA/Tonnes pendant la période 2000/2007 à 45000 DA/Tonnes pendant la période

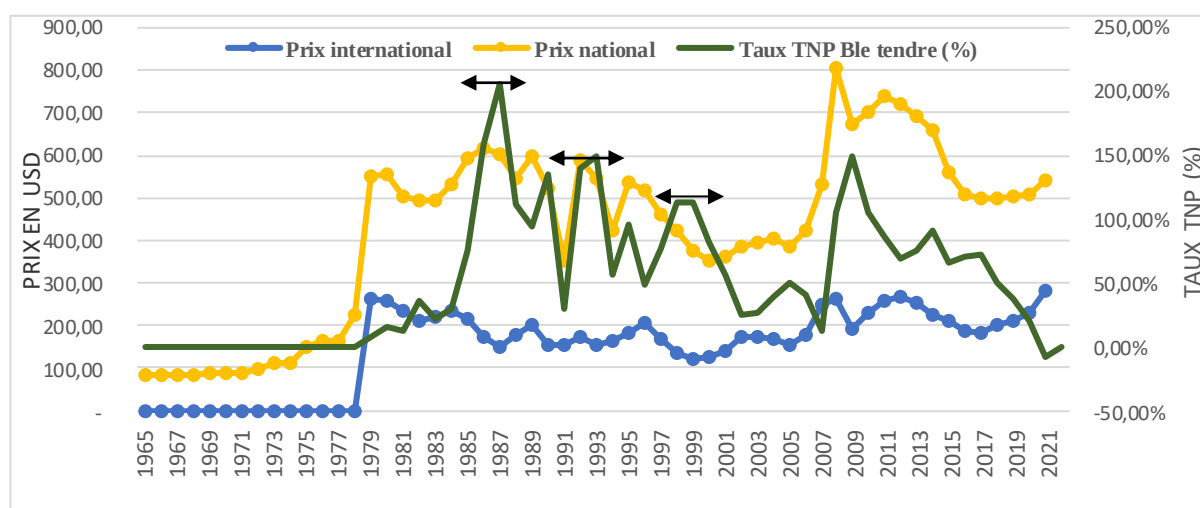
²¹ Les prix d'achat à la production nationale des céréales sont réglementés par des décrets pour chaque campagne céréalière.

de 2008/2021. Également, le prix d'achat à la production nationale du blé dur a connu une autre révision²². En effet, le prix d'achat à la production nationale du blé dur est passé de 45000DA/Tonnes à 60000 DA/Tonnes. Le taux TNP (%) calculé est très positif. Il continue à progresser, grâce à l'augmentation avantageuse qu'a connu le prix d'achat à la production de blé dur pour faire face à la crise alimentaire de 2008, mais de moins ampleur que la période des années 1980 à 1990.

4.2. Interprétation du taux TNP (%) du blé tendre

La figure 5 montre, également l'évolution du prix national et international du blé tendre ainsi que, l'évolution du taux TNP (%) et ce, sur une période s'étalait de 1965 à 2021 (durée de 56 ans). Les prix nationaux du blé tendre sont supérieurs aux prix internationaux. Le taux du TNP (%) pendant la période des années 1980 a enregistré un trend important, nettement supérieur aux prix nationaux. Cela est dû à l'augmentation du prix d'achat à la production nationale du blé tendre et la tendance baissière des prix internationaux enregistré durant cette période. A La fin des années 1980, l'Etat a adopté des réformes économiques et la libération des prix. Parmi les mesures adoptées, l'Etat a mis la garantie des prix à la production pour les biens et services. Les céréales, notamment le blé dur et le blé tendre sont soumis à ce régime²³. Le prix national du blé tendre est supérieur au prix international, malgré l'application de la politique PASA. La moyenne de prix national est estimée à 321,36USD/Tonne contre un prix international de 165,49USD/Tonne, et ce, pendant les années 1990.

Figure 5. Evolution du taux TNP (%) et du prix national et international du Blé tendre (USD)



Source : Réalisé par nous-même sur la base des données statistiques nationales et internationales (1965/2021).

Les prix internationaux de blé tendre de 1965 1978 sont absents.

La période suivante, marquée par l'avènement de la politique PNDA puis PNDAR, ainsi que, le retour de la sécurité et de la paie sociale, au début des années 2000, la moyenne du prix national du blé tendre est de 268,60 USD/Tonne contre un prix moyen international de 180,69 USD/Tonne. Suite à la crise alimentaire qu'a connu le monde en 2008, l'Etat a décidé de relever à la hausse le

²² Conformément au Conseil des Ministres du 16 janvier 2022 et au décret exécutif n°22-56 du 2 février 2022 fixant les prix à la production du blé dur, du blé tendre, de l'orge et de l'avoine.

²³ La loi 89-12 du 5 juillet 1989 relative au prix. Ce dernier, a distingué trois grands régimes de prix : la garantie des prix à la production pour les biens et les services (les blés durs et tendres sont soumis à ce régime), le plafonnement des prix et/ou des marges et la liberté des prix.

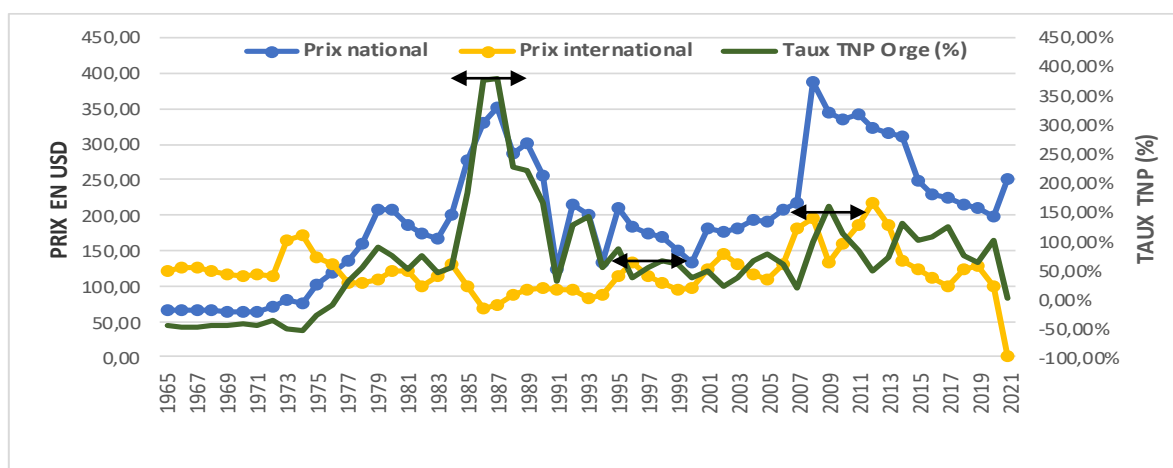
prix d'achat à la production nationale du blé tendre, soit 35000 DA/Tonne, ce qui répercute sur le marché domestique du blé tendre. Le prix moyen national du blé tendre pendant 2008/2020 est évalué à 396,48 USD/Tonne contre un prix moyen international de 224,25USD/Tonne au cours de la même période.

La pandémie du COVID 19 qui a secoué le monde entier, et par conséquent a perturbé les prix des marchés agricoles, notamment le marché céréalier il a poussé l'Etat à révisé vers la hausse, le prix d'achat à la production nationale du blé tendre et ce, à partir de 2021 pour faire face à la l'envolée des prix internationaux des principaux produits alimentaires de base. La tendance du taux TNP (%) calculé à partir de 2007 est supérieure au prix international et inférieur au prix national, mais à tendance de moindre ampleur comparativement à la période des années 1980. Cela il pourrait s'expliquer par l'envoler des cours de marché à l'échelle international de blé tendre.

4.3. Interprétation du taux TNP (%) de l'orge

La figure 6 montre l'évolution du prix national et international de l'orge ainsi que l'évolution du taux TNP (%) et ce, depuis l'indépendance à ce jour.

Figure 6. Evolution du taux TNP (%) et du prix national et international de l'Orge



Source : Réalisé par nous-même sur la base des données statistiques nationales et internationales (1965/2021).

Le prix national de l'orge pendant la période 1965/1975 est inférieure au prix international de l'orge. Par conséquent, la tendance du TNP enregistré au cours de cette période est nettement négative. Cela, il pourrait s'expliquer par la politique de soutien qui est orientée vers la culture de blé et ses dérivés semoule et pain, tandis que, la culture de l'orge n'était pas prioritaire dans les programmes de l'Etat. Après cette période, les prix nationaux de l'orge se sont grimpés à un niveau supérieur par rapport aux prix internationaux de l'orge, surtout au milieu des années 1980. A ce titre, la tendance du TNP (%) est nettement supérieure grâce à l'augmentation des prix nationaux et à la diminution des prix internationaux. Les années 1990 ne présentent rien, la tendance du TNP (%) continu à se dégrader graduellement à un niveau inférieur au prix national et même international. Cette période est caractérisée par l'application de la politique d'ajustement structurel agricole (PASA) qui a supprimé les aides directes et indirectes des intrants et des équipements et également, a révisé le système de prix. L'arrivée du PNDA puis PNDAR au début des années 2000 a poussé à augmenter graduellement les prix nationaux de l'orge à un niveau supérieur aux prix internationaux de l'orge. Le prix national de l'orge est passée de 209,87 USD/Tonne à la fin de 1995 à 216,21 USD/Tonne à la fin de 2007. Tandis que, la moyenne du prix international de l'orge est passée de 101,28USD/Tonne à 128,80 USD/Tonne pendant la même période. A partir de 2008, les prix nationaux de l'orge ont connu une augmentation considérable par rapport au prix internationaux. Ils sont passés de 216,21 USD/Tonne à la fin de 2008 à 228,37 USD/Tonne à la fin 2016. Alors que, les prix internationaux de l'orge sont passés de 180,64 USD/Tonne à 110,51 USD/Tonne durant la même période. A partir de 2021, les prix nationaux de l'orge ont connu une autre augmentation. Ils

sont passés de 228,37 USD/Tonne en 2016 à 251,67 USD/Tonne en 2021, soit une augmentation de 10%. A partir de 2022, le prix d'achat de la production nationale de l'orge appliqué est de 34000DA pour une tonne.

5. Conclusion

L'objectif de cette étude était l'analyse de l'évolution du taux nominal de protection TNP (en %) des trois (03) variétés : blé dur, blé tendre et orge, due à l'évolution des prix mondiaux et celles expliquées par des modifications des prix nationaux décidées par le gouvernement à travers les politiques publiques agricoles. Le calcul du taux TNP (en %) des trois (03) variétés, permet de déterminer si les politiques céréalières adoptées par le gouvernement, depuis l'indépendance à ce jour, surtout depuis les années 2000, incitent (protègent) ou dissuadent (pénalisent) les producteurs et d'estimer les incitations par les prix à la production pour chaque produit céréaliier (blé dur, blé tendre et orge). Les résultats obtenus mettent en évidence les fluctuations des tendances du TNP (%) pour les trois (3) variétés blé dur, blé tendre et orge. Les tendances sont généralement positives pour la plupart des périodes étudiées, à l'exception de la période (1965/1979), où la tendance était négative. Les prix nationaux des trois variétés (blé dur, blé tendre et orge) pendant 1965/1979 ont été inférieurs par rapport aux prix internationaux. La politique de structures et d'investissement adoptée à cette période, n'était pas incitative pour les trois variétés céréalières. Les tendances du TNP (en %) pendant les années 1980 sont en nette évolution dépassant largement le prix national des trois (3) variétés céréalières (blé dur, blé tendre et orge). Cela est expliqué que, le gouvernement est continué à soutenir la filière de céréales, malgré la chute du prix du pétrole en 1986 et l'adoption de la politique d'ajustement structurel agricole (PASA) visant à supprimer les aides publiques et revoir tout le système de régulation. Les années 1990 ne présagent rien, la tendance du TNP (en %) continu de se dégrader mais il est toujours positif. Les prix nationaux des trois variétés céréalières (blé dur, blé tendre et orge) sont supérieurs par rapport au prix internationaux. A partir de 2008 à nos jours, la tendance du TNP a continué de s'évoluer mais de moins ampleur comparativement à la période des années 1980. Il est toujours constaté que, les prix nationaux des trois céréales soutenues par le gouvernement sont toujours supérieurs par rapport aux prix internationaux. L'analyse simultanée du soutien de l'Etat à l'investissement et à la production agricoles contraste avec le niveau élevé du TNP de la majorité des produits agricoles pour lesquels l'Algérie est importateur net (Maghni, 2013, p.19). L'Algérie est considérée comme un importateur net en blé avec une moyenne annuelle d'importation de 7,5 millions de tonnes (FAO, 2022b, p. 114). L'Etat maintien son système de régulation interne pour la plupart des espèces céréalières à un niveau supérieur par rapport aux prix internationaux. L'avènement de toutes les politiques publiques agricoles, notamment à partir de 2000 (PNDA puis PNDAR, PRAR, Plan Filaha et actuellement feuille de route (2020/2024) ont maintenu le système de régulation de la filière de céréales utilisé depuis l'indépendance. Les réformes économiques successives n'ont pas altéré le caractère administré du régime des prix (Bencharif *et al.*, 1996). Dans cette étude, nous avons estimé aussi, la situation actuelle de la politique de soutien pendant les cinq (5) dernières années.

Le bilan cumulé (2015/2020) des dépenses publiques du gouvernement envers la filière de céréales a mis en évidence que l'Etat dispense plus de subventions (1860,092 milliards de dinars) que de soutien (14,24 milliards de dinars). Le total est de 1874,33milliards de dinars. Un bilan cumulé (2012/2016) établi par le MADR (2018) a donné lieu à 1100,32 milliards de dinars en termes de subvention et à 126,10 milliards de dinars en termes de soutien. Le total est de 1226,42 milliards de dinars. Quant aux dépenses des ménages sur les produits céréaliiers, et en absence d'une nouvelle enquête, les ménages algériens ont dispensé 327 milliards de DA (ONS, 2011, p.12). A travers cette analyse, nous avons constaté que, le soutien qui représente un pilier de l'amont de la filière est considéré comme le maillon le plus faible de la filière de céréales, malgré la persistance de l'aval de la filière.

Références

- Abis, S. (2015). *Géopolitique du blé: Un produit vital pour la sécurité alimentaire*. France: IRIS.
- Banque Mondiale. (2021). *Commodity Markets Outlook*. Banque mondiale.
- Bekkis, S. Benmehaia, M.A. & Kaci, A. (2022a). Les enjeux de la dépendance de la filière de blé en Algérie: Analyse par asymétrie de réponse de l'offre dans la chaîne de valeur. *NewMedit* 21 (1), pp. 133-147.
- Bekkis, S. Benmehaia, M.A. & Kaci, A. (2022b). Impact des politiques sur l'évolution des disponibilités nationales en blé: Une étude quantitative. *Séminaire international sur les exigences de développement de l'agriculture stratégique afin de satisfaire le défi de la sécurité alimentaire des pays arabes et africaines*. El Oued: Université Hamma Lakhdar, 22-23 Mars.
- Bekkis, S., Benmehaia M.A. & Kaci A. (2022c). Evaluation de la politique de régulation de prix de céréales en Algérie: Une étude analytique. *Colloque National sur la Financiarisation du Marché Mondial des Matières Premières: Quels impacts sur les Prix des produits de Consommation en Algérie*. Université de Tizi Ouzou, 17-18 Mai.
- Bencharif, A., Chaulet, C., Chehat, F., Kaci, M. & Sahli, Z. (1996). *La filière blé en Algérie*. KARTHALA-CIHEAM.
- Benmehaia, M.A., Merniz, N. & Oulmane A. (2020). Spatiotemporal analysis of rainfed cereal yields across the eastern high plateaus of Algeria: An exploratory investigation of the effects of weather factors. *Euro-Mediterranean Journal For Environmental Integration*, 5 (3), pp. 1-12.
- Chabane, M. & Boussard, J.M. (2012). *La production céréalière en Algérie: Des réalités d'aujourd'hui aux perspectives stratégiques de demain*.
- DSASI. (2021). *Statistique de Série B. Rapport annuel*. Alger: Direction des Statistiques Agricoles et de Systèmes Informatiques.
- FAO. (2022a). *L'Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde : Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable*. Food Agriculture Organisation.
- FAO. (2022b). *Food Outlook : Biannual Report on Global Food Markets*. Food Agriculture Organisation.
- ITGC. (2010). *Cultures et coûts de production des grandes cultures*. Alger: Institut Technique des Grandes Cultures.
- Le Mouel, C., Forsland A., Marty P., Manceron S., Marajo-Petitzon E., Caillaud M.A. & Schmitt, B. (2017). *Dépendance alimentaire de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient à l'horizon 2050*. France: Quae.
- MADR. (2021). *Données statistiques sur les céréales*. Alger: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- , B. (2013). Analyse des politiques de soutien à l'agriculture en Algérie. *7ème Journées de Recherches en Sciences Sociales INRA-SFER-CIRAD*. AgroCampus Ouest, Centre d'Angers, France, 12-13 décembre.
- Naili. (2014). Transport, logistique et développement agro-alimentaire en Algérie. *Mediterra*, pp. 371-378.
- OCDE/FAO. (2021). *Céréales: Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO de 2021 à 2030*. Organisation de Coopération et de Développement Economique.
- ONS. (2011). *Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages, N°195. Dépenses des ménages en alimentation et en boissons*. Alger: Office National des Statistiques.
- Oubraham, F., Bedrani, S. & Belhouadjeb F.A. (2021). La bonification du crédit favorise-t-elle vraiment le financement des exploitations agricoles? Cas de la Wilaya de Laghouat en Algérie. *Cahier Agriculture*, 30:23.
- Tabet-Aoul, M. (2008). *Impacts du changement climatique sur les agricultures et les ressources hydriques au Maghreb: Les notes d'alertes du CIHEAM*. France.